

## *« Espace Dynamique d'Insertion du Plateau de Haye »*

**RAPPORT D'EVALUATION**

**ITINERE CONSEIL- ELISE CROVELLA**



Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative  
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13  
[www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse](http://www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse)



---

Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets quatre territoires « Coordination pour l'insertion des jeunes en Meurthe et Moselle » lancé en 2010 par le Ministère chargé de la jeunesse en partenariat avec le Conseil général de Meurthe-et-Moselle.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative  
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative  
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse  
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13  
Téléphone : 01 40 45 93 22  
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site [www.experimentationsociale.fr](http://www.experimentationsociale.fr) la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



### Intitulé du projet

***Espace Dynamique d'Insertion du Plateau de Haye***

### Structure porteuse du projet

Association Jeunes et Cité

78, Boulevard Foch - 54 420 Laxou

Personne en charge du projet : Pierre CLAUDE, Chef de service

### Structure porteuse de l'évaluation

ITINERE Conseil

34, rue Jean Broquin – 69 006 Lyon

Personne en charge de l'évaluation : Elise CROVELLA, Consultante

Durée d'expérimentation : 18 mois

Date de remise du rapport d'évaluation : Mai 2012

Le projet « Espace Dynamique d'Insertion du Plateau de Haye » (EDIPH) s'inscrit dans l'appel à projets 4 territoires, visant le développement du partenariat entre acteurs des territoires, en vue d'apporter aux jeunes ciblés une réponse mieux coordonnée et cohérente. Il a été porté par l'association Jeunes et Cité et s'adressait aux jeunes de 16 à 25 ans, résidant le Plateau de Haye (54) et cumulant une diversité de problématiques (emploi, revenu, logement, santé, famille, mobilité, etc.). Il devait favoriser leur insertion sociale et professionnelle par la mise en place d'une diversité d'ateliers collectifs (permis de conduire, chantiers, théâtre, etc.). Il a bénéficié à un peu plus d'une centaine de jeunes entre fin 2010 et mi 2012.

L'évaluation du projet, qui a procédé par une approche essentiellement qualitative, permet de tirer les conclusions suivantes :

- Le projet EDIPH a démontré son apport pour une catégorie des jeunes ayant participé au dispositif : il s'agit des 16-20 ans, en rupture avec le système scolaire et rencontrant une diversité de problématiques. Sa souplesse est un atout pour les jeunes les plus « autonomes » et volontaires pour s'inscrire dans un dispositif leur permettant de se remobiliser et/ou de passer le permis de conduire. Si le dispositif est attrayant pour ce public en ce qu'il propose une réelle aide (financière et pédagogique) au passage du permis de conduire et une diversité d'autres ateliers permettant de se remettre dans une certaine dynamique d'insertion sociale et professionnelle, celui-ci va au-delà de ces deux dimensions. En effet, le dispositif présente trois apports majeurs : travail sur le projet d'orientation, inscription dans une dynamique de travail et développement personnel.
- En termes de développement des partenariats, l'EDIPH démontre l'implication importante que demande un projet de ce type en termes de coordination. Cette fonction demande un temps d'organisation et de mobilisation important. Les effets sur le territoire et le tissu partenarial sont alors réels : meilleure connaissance des pratiques et rôles de chacun, développement de collaborations entre acteurs de différents quartiers et de cultures professionnelles différentes, meilleure prise en compte du public jeune par les acteurs du territoire. La mise en place d'une telle action partenariale se confronte néanmoins à la difficulté de garder un niveau de mobilisation élevé de chacun dans la durée. Aussi, la participation d'intervenants de différentes structures permet difficilement de travailler dans une logique d'équipe de travail, ce qui nuit à la cohérence pédagogique de l'action ici évaluée.

En conclusion, l'EDIPH constitue un bon exemple de démarche partenariale mais illustre la difficulté à conduire ce type de projet de manière pérenne. L'EDI apparaît comme une forme d'intervention pertinente pour le public jeune en difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Afin de s'assurer de sa portée en termes d'inscription des jeunes dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle durable, il implique une réflexion solide sur le contenu pédagogique de l'action et son inscription dans le paysage de l'offre d'insertion à destination de ce public (question du passage vers le droit commun).



Le projet « Espace Dynamique d'Insertion du Plateau de Haye » (EDIPH) s'inscrit dans l'appel à projets 4 territoires. Deux autres projets sont par ailleurs mis en œuvre dans le cadre de cet appel à projets sur le territoire de Meurthe-et-Moselle. Ils ont pour point commun de viser le développement du partenariat entre acteurs des territoires, en vue d'apporter aux jeunes ciblés une réponse mieux coordonnée et cohérente.

Le projet EDIPH, porté par l'association Jeunes et Cité, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, résidant le Plateau de Haye (54) et cumulant une diversité de problématiques (emploi, revenu, logement, santé, famille, mobilité, etc.). Il doit favoriser leur insertion sociale et professionnelle par la mise en place d'une diversité d'ateliers collectifs (permis de conduire, chantiers, théâtre, etc.).

L'action s'inscrit dans un contexte territorial marqué par un important programme de rénovation urbaine et par le souhait des villes de Laxou, Maxéville et Nancy d'unifier trois quartiers proches (Champ le Bœuf, Haut-du-Lièvre, Les Aulnes) classés en zones urbaines sensibles (ZUS) dans un espace plus vaste appelé « Plateau de Haye ». Cette nouvelle configuration implique notamment un rapprochement entre acteurs intervenant sur ces différents quartiers. Ainsi, le projet doit contribuer à développer une cohésion territoriale par une coordination des acteurs au service de l'insertion des jeunes.

L'action s'est déroulée sur une période allant de la fin de l'année 2010 à l'été 2012 et a bénéficié à un peu plus d'une centaine de jeunes peu qualifiés (dont un peu plus de la moitié ayant intégré le dispositif renforcé, les autres ayant été orientés vers d'autres dispositifs) rencontrant des difficultés multiples au-delà de seules difficultés d'accès à l'emploi, principalement des problématiques familiales, de justice ou encore de santé.

Les jeunes orientés vers le dispositif par un réseau d'acteurs varié (missions locales, équipe de prévention spécialisée, associations....) étaient dans un premier temps reçus par un des deux éducateurs de prévention spécialisée (un éducateur de l'association Jeunes et Cité et un éducateur du Conseil général) assurant l'accueil de chaque jeune au sein du dispositif.

Suite à ce premier entretien, les jeunes pouvaient entrer dans le dispositif EDIPH ou être directement orientés vers des dispositifs de droit commun (selon l'analyse de leur situation). L'EDIPH proposait pour les jeunes intégrant le dispositif renforcé une large palette d'ateliers collectifs (permis de conduire, sport et santé, mosaïque, chantier maison de retraite, technique de recherche d'emploi, compétences clés, théâtre...).

L'évaluation du projet s'articule autour de deux registres :

- La mesure de l'efficacité des dispositifs en termes de changements institutionnels et d'amélioration de la coordination des acteurs ;
- L'évolution de la perception des jeunes induite par la mise en place du dispositif.

Une approche qualitative par entretiens a été privilégiée, permettant une analyse axée sur les représentations sociales des parties prenantes du projet d'une part, et de type institutionnel et organisationnel des conditions locales de mise en œuvre du projet (chaînage de décision, rôles et responsabilités, moyens consacrés, qualité et nature du partenariat, gestion des conflits d'intérêts ou de légitimité, engagement des acteurs...), d'autre part. Compte tenu des effectifs et de la nature de l'action, une approche davantage qualitative (au-delà de l'exploitation des données de suivi) n'apparaissait pas appropriée.

Cette évaluation s'est appuyée sur différentes phases d'investigations sur site permettant de conduire des entretiens avec les professionnels en charge de la coordination de l'action, avec ceux en contact des jeunes (animateurs d'ateliers, conseillers mission locale, éducateurs de prévention,...), avec les représentants des principaux financeurs, ainsi qu'avec une vingtaine de jeunes participants, rencontrés à des stades différents de l'action.

Cette évaluation permet de tirer les conclusions suivantes :

- Un élément fondamental de l'action, telle que conçue initialement, était le statut CAE qui devait être accordé aux bénéficiaires de l'EDIPH. Avec ce principe, Jeunes et Cité faisait l'hypothèse (déjà confirmée par l'expérience antérieure de l'association sur une EDI déployée sur le territoire de Champ de Bœuf) que ce statut constituait une source importante de motivation pour des jeunes personnes très éloignées de l'emploi. La réforme du CAE devenu aujourd'hui CUI-CAE se traduisant par une baisse du taux de prise en charge des contrats aidés à 70 % du salaire brut et par un petit nombre seulement de contrats disponibles, n'a pas permis de mobiliser ces contrats pour le public de l'EDIPH. Ces réformes ont conduit à modifier de fait le public ciblé (plus jeunes et relativement moins éloignés de l'emploi, même si ceux-ci rencontrent des problématiques importantes). Ainsi, les conditions financières proposées par l'EDIPH, si elles semblent convenir aux jeunes interrogés (du fait de leur profil), n'ont cependant pas permis de mobiliser les jeunes les plus âgés et rencontrant des difficultés vraisemblablement plus marquées (sortis du système scolaire depuis plusieurs années, confrontés à des difficultés de logements, etc.)
- Le dispositif reste cependant adapté aux plus jeunes et permet de les remobiliser assez rapidement, suite à une situation de décrochage scolaire. L'adhésion de ce public est effective, même si le dispositif, qui se veut souple, n'est pas adapté à tous. Certains jeunes, ayant besoin de dispositifs plus cadrants (une présence éducative plus forte), avec une unité de lieu et de temps, ne parviennent pas s'investir dans la durée sur le dispositif.

Ainsi, sur les jeunes passés par l'EDIPH et aujourd'hui sortis du dispositif, 10 % ont effectué un parcours de deux mois ou moins tandis que 90 % ont effectué un parcours de plus de deux mois (dont 72 % ayant effectué un parcours de cinq mois et plus). Sur les 46 jeunes sortis de l'EDI au moment de l'évaluation :

- 19 étaient sortis vers l'emploi ou la formation ;
  - 11 n'avaient pas trouvé de solution immédiate mais continuaient d'être accompagnés par la prévention spécialisée et/ou la mission locale ;
  - 6 avaient soit déménagé, soit n'étaient plus en contact avec la prévention spécialisée ou la mission locale.
- Le projet EDIPH a ainsi démontré son apport pour une catégorie des jeunes ayant participé au dispositif : il s'agit des 16-20 ans, en rupture avec le système scolaire et rencontrant une diversité de problématiques. Sa souplesse est un atout pour les jeunes les plus « autonomes » et volontaires pour s'inscrire dans un dispositif leur permettant de se remobiliser et/ou de passer le permis de conduire. Le dispositif est attrayant pour ce public en ce qu'il propose une réelle aide (financière et pédagogique) au passage du permis de conduire et une diversité d'autres ateliers permettant de se remettre dans une certaine dynamique d'insertion sociale et professionnelle. En effet, le financement du permis de conduire ainsi que les cours de code de la route constituent pour une part importante des jeunes de l'EDI la motivation principale de départ pour leur inscription dans le dispositif. Dans le même sens, les prescripteurs semblent plus naturellement orienter les jeunes rencontrant une problématique de mobilité vers l'EDI (cette dimension du dispositif étant particulièrement identifiée). La dimension de remobilisation, de mise en dynamique, est également relevée par les intervenants, prescripteurs mais également les jeunes eux-mêmes. L'EDI est alors perçu comme un « premier pas » vers la remise en route d'un projet professionnel. Ces deux dimensions constituent avant tout « une accroche » mais le projet ne se résume pas à ces deux dimensions. L'action permet en effet des avancées dans trois registres :
- La dimension « travail » : la mise en place d'une bourse de mobilité, si elle ne constitue pas une motivation suffisante pour toucher les plus vieux, est mise en lien de manière assez spontanée par les jeunes avec une dimension de « travail rémunéré ». Le dispositif constitue ainsi une bonne transition entre le milieu scolaire et la vie professionnelle.
  - La dimension « orientation » : grâce à sa dimension de remobilisation, l'EDI permet aux jeunes de travailler sur leurs projets professionnels et sur les techniques de recherche d'emploi.
  - La dimension « développement personnel » : la dimension collective (groupe) constitue un atout du projet, de même que les ateliers théâtre et sport apportent une dimension supplémentaire à celui-ci, dont les apports peuvent être transférés dans la vie professionnelle.

- Enfin, en termes de développement des partenariats, l'EDIPH démontre l'implication importante que demande un projet de ce type en termes de coordination. Cette fonction, assurée avec sérieux par le porteur ici concerné, demande un temps d'organisation et de mobilisation important. Les effets sur le territoire et le tissu partenarial sont alors réels : meilleure connaissance des pratiques et rôles de chacun, développement de collaborations entre acteurs de différents quartiers et de cultures professionnelles différentes, meilleure prise en compte du public jeune par les acteurs du territoire. La mise en place d'une telle action partenariale se confronte néanmoins à la difficulté de garder un niveau de mobilisation élevé de chacun dans la durée. Aussi, la participation d'intervenants de différentes structures permet difficilement de travailler dans une logique d'équipe de travail, ce qui nuit à la cohérence pédagogique de l'action ici évaluée.

En conclusion, l'EDIPH constitue un bon exemple de démarche partenariale mais illustre la difficulté à conduire ce type de projet de manière pérenne. L'EDI apparaît comme une forme d'intervention pertinente pour le public jeune en difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Afin de s'assurer de sa portée en termes d'inscription des jeunes dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle durable, il implique une réflexion solide sur le contenu pédagogique de l'action et son inscription dans le paysage de l'offre d'insertion à destination de ce public (question du passage vers le droit commun).





# PLAN DU RAPPORT

---

<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>10</b>
<b>I. L'EXPERIMENTATION .....</b>	<b>11</b>
<b>1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée .....</b>	<b>11</b>
i. Les objectifs du projet	11
ii. Le public cible	12
iii. Les actions mises en œuvre	12
iv. Les partenaires mobilisés	12
v. La place du projet sur le territoire	13
<b>2. Objectifs et modalités de l'évaluation .....</b>	<b>13</b>
i. Problématique et méthodologie mise en œuvre	13
ii. Validité interne	15
<b>II. ENSEIGNEMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE.....</b>	<b>16</b>
<b>1. Résultats de l'évaluation .....</b>	<b>16</b>
i. Les publics touchés par l'expérimentation	16
ii. Les effets du dispositif expérimenté	19
<b>2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation / essaimage .....</b>	<b>25</b>
i. Caractère expérimental du dispositif évalué	25
ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle	25
iii. Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation	26
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>27</b>

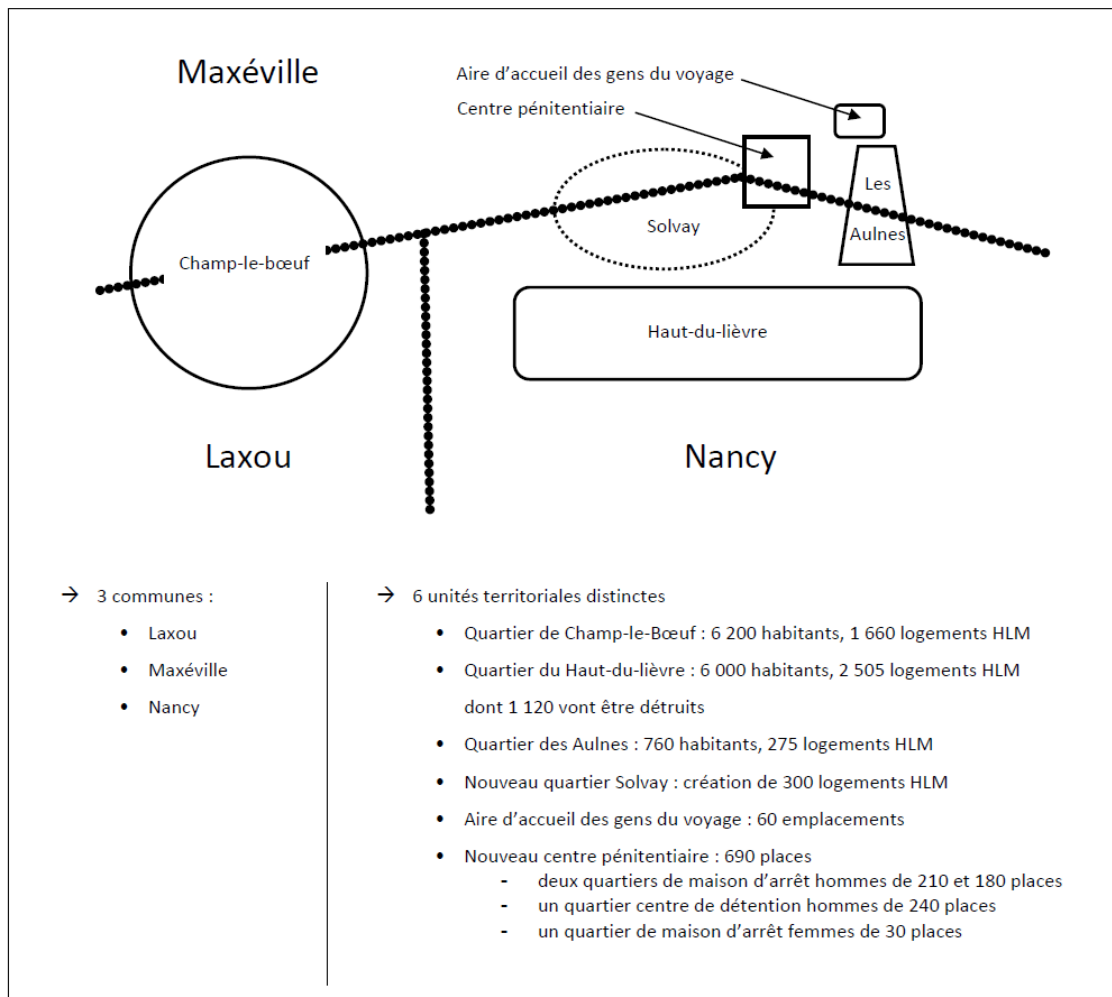


## INTRODUCTION GENERALE

Le projet « Espace Dynamique d'Insertion du Plateau de Haye », porté par l'association Jeunes et Cité, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, résidant le Plateau de Haye et cumulant une diversité de problématiques (emploi, revenu, logement, santé, famille, mobilité, etc.). Il doit favoriser leur insertion sociale et professionnelle par la mise en place d'une diversité d'ateliers collectifs (permis de conduire, chantiers, théâtre, etc.).

L'action s'inscrit dans un contexte territorial marqué par un important programme de rénovation urbaine et par le souhait des villes de Laxou, Maxéville et Nancy d'unifier trois quartiers proches (Champ le Bœuf, Haut-du-Lièvre, Les Aulnes) classés en zones urbaines sensibles (ZUS) dans un espace plus vaste appelé « Plateau de Haye ». Cette nouvelle configuration implique notamment un rapprochement entre acteurs intervenant sur ces différents quartiers. Ainsi, le projet doit contribuer à développer une cohésion territoriale par une coordination des acteurs au service de l'insertion des jeunes.

### Le plateau de Haye



# I. L'EXPERIMENTATION

## 1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

### i. Les objectifs du projet

Les objectifs définis dès l'élaboration du projet sont restés stables tout au long de l'action. Ils sont de deux natures bien distinctes :

- Développer la cohésion des acteurs du territoire ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
Développer une cohésion des acteurs, en concordance avec l'évolution du territoire, au service de la cohésion sociale et de l'insertion des jeunes en particulier.	Mailler le territoire pour favoriser la rencontre avec les jeunes en situation ou en risque d'exclusion  Conforter l'action des structures et l'émergence de solutions nouvelles d'accompagnement des jeunes en difficulté grâce à la mise en synergie des acteurs du territoire
Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficultés, cumulant des précarités dans plusieurs domaines : éducation, emploi, revenu, logement, situation judiciaire, famille, santé, mobilité, discriminations	Aider les jeunes en difficultés à : <ul style="list-style-type: none"><li>- Accéder à un équilibre personnel</li><li>- Identifier leurs potentialités et celles de leur environnement</li><li>- Acquérir des savoirs être favorables à leur insertion sociale et professionnelle</li><li>- Se réinscrire dans une dynamique de projet</li><li>- Gagner le niveau de performance requis pour aller vers la qualification et l'emploi</li></ul>

## **ii. Le public cible**

L'action cible les jeunes de 16 à 25 ans, résidant le Plateau de Haye et cumulant des difficultés dans plusieurs domaines : éducation, emploi, revenu, logement, situation judiciaire, famille, santé, mobilité, discriminations.

Ce public se caractérise par le fait qu'il n'est pas prêt à intégrer les dispositifs de droit commun ou présente un risque de rupture au sein de ces dispositifs.

Le projet visait l'accompagnement de 120 jeunes et 60 « accueils renforcés »<sup>1</sup> sur l'ensemble de la période de l'expérimentation.

## **iii. Les actions mises en œuvre**

Les jeunes sont orientés vers le dispositif par un réseau d'acteurs varié (missions locales, équipe de prévention spécialisée, associations...). Ces acteurs peuvent être en situation d'exercer une fonction de référent de proximité. Ils sont alors associés à l'accompagnement du jeune tout au long de sa prise en charge par l'EDI.

Deux éducateurs de prévention spécialisée (un éducateur de l'association Jeunes et Cités et un éducateur du Conseil général) assurent l'accueil de chaque jeune au sein du dispositif. Leur rôle est de vérifier la pertinence du positionnement du jeune et de mettre en œuvre un accompagnement adapté aux difficultés qu'il rencontre.

Suite à un premier entretien avec les éducateurs de prévention, les jeunes peuvent entrer dans le dispositif EDIPH ou être directement orientés vers des dispositifs de droit commun (selon l'analyse qui est faite de leur situation). L'EDIPH propose une large palette d'ateliers collectifs (permis de conduire, sport et santé, mosaïque, chantier maison de retraite, technique de recherche d'emploi, compétences clés, théâtre...). Les stagiaires du dispositif sont couverts par le statut de stagiaire non rémunéré et bénéficient d'une contrepartie financière sous forme de bourse "mobilité" de 1 000 € ou d'une aide à la subsistance de 150 €/mois pour les jeunes éligibles au CIVIS.

## **iv. Les partenaires mobilisés**

Une diversité d'acteurs est mobilisée autour du projet. On distinguera notamment trois niveaux d'intervention :

1. Les membres du comité de suivi qui interviennent à un niveau institutionnel (services de l'Etat, collectivités locales, responsables des structures de proximité...);
2. Les prescripteurs qui orientent les jeunes vers l'EDI et peuvent exercer une fonction de référent de proximité (missions locales, équipes de prévention spécialisée, associations...);
3. Les intervenants opérationnels qui participent à l'animation des modules de mobilisation (associations, centre social, mission locale...).

---

<sup>1</sup> Il était prévu d'organiser les parcours des jeunes autour de deux étapes : « une phase de mobilisation » puis la participation, si opportun, au « dispositif renforcé ». Dans les faits, la phase de mobilisation n'a pas été effective mais les jeunes entrés dans le dispositif disposaient d'une période d'essai avant de s'engager dans la durée sur le dispositif.

On ajoutera les structures locales intervenant dans le champ de la formation, de l'insertion, de l'emploi (y compris les entreprises) vers qui les jeunes peuvent être orientés en cours ou à l'issue de l'action, dans un souci de passage vers le droit commun. Ces acteurs sont pour certains représentés dans le comité de suivi.

## **v. La place du projet sur le territoire**

Le projet se veut « novateur » pour le territoire en ce sens qu'il concerne l'ensemble des jeunes du Plateau de Haye et mobilise autour d'un projet commun les acteurs des différents quartiers qui composent ce territoire. Il rompt ainsi avec une certaine segmentation des actions selon une logique « par quartier » pour se déployer sur un territoire plus vaste, actuellement en mutation.

Il mobilise une grande part des ressources disponibles sur le territoire (les principaux acteurs ont proposé d'animer des ateliers dans le cadre de l'EDIPH).

## **2. Objectifs et modalités de l'évaluation**

### **i. Problématique et méthodologie mise en œuvre**

Le projet EDIPH s'inscrit dans l'appel à projets 4 territoires. Deux autres projets sont par ailleurs mis en œuvre dans le cadre de cet appel à projets sur le territoire de Meurthe-et-Moselle. Ils ont pour point commun de viser le développement du partenariat entre acteurs des territoires en vue d'apporter aux jeunes ciblés une réponse mieux coordonnée et cohérente.

La mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse a souhaité que ces trois projets fassent l'objet d'une évaluation confiée à un seul évaluateur dans le cadre d'une procédure nationale de marché public. Le principe d'un marché unique doit permettre d'analyser les facteurs propres à chacun des projets mais également d'identifier si des enseignements communs aux trois projets peuvent être tirés.

Le jugement évaluatif s'articule autour de deux axes d'analyse :

- La mesure de l'efficacité des dispositifs en termes de changements institutionnels et d'amélioration de la coordination des acteurs ;
- L'évolution de la perception des jeunes induite par la mise en place des dispositifs.

Une attention particulière a également été portée à l'influence du contexte local sur la réussite du projet et sur la plus-value de ce dernier pour le territoire dans lequel il s'inscrit.

Cette évaluation vise principalement des finalités normative (estimer l'efficacité des différents types de dispositifs en termes de changements institutionnels, analyser l'amélioration de la coordination et l'évolution du rapport entre les jeunes et les acteurs) et instrumentale (renseigner les pouvoirs publics sur les conditions d'essaimage des différentes pratiques).

Elle se situe essentiellement dans les registres de l'efficacité de la mise en œuvre

(notamment en termes d'évolution des modes de faire et de coordination entre acteurs) et de l'efficacité pour les bénéficiaires (sous l'angle de l'évolution de la perception des jeunes).

La mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse n'a pas souhaité que l'évaluation porte sur les effets du projet en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. En effet, le projet s'adresse à des jeunes rencontrant des difficultés particulièrement marquées et diverses. Leur parcours d'insertion est souvent long et n'est pas linéaire. Le "passage" par l'action expérimentale est ainsi une étape dans leur trajectoire. Les impacts de celle-ci ne peuvent ainsi être analysés que sur le long terme et au regard de l'ensemble du parcours des jeunes.

Au vu des axes précités une approche qualitative par entretiens a été privilégiée, permettant une analyse axée sur les représentations sociales des parties prenantes du projet d'une part, et de type institutionnel et organisationnel des conditions locales de mise en œuvre du projet (chaînage de décision, rôles et responsabilités, moyens consacrés, qualité et nature du partenariat, gestion des conflits d'intérêts ou de légitimité, engagement des acteurs...), d'autre part. Pour ce faire, des investigations par entretiens individuels et collectifs devaient être conduites à trois moments clés du projet (lancement de l'action, à mi-parcours, à l'issue de l'action). En raison du temps nécessaire à la sélection du prestataire chargé de l'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres de la MAFEJ, la mission a démarré alors que le projet était initié depuis 5 mois environ. Ce décalage par rapport au calendrier de l'action n'a pas permis d'identifier finement quelle était la situation de départ en termes de relations partenariales.

Malgré ce retard, quatre vagues d'investigations ont été conduites :

- Une phase de cadrage qui s'est déroulée entre février et mars 2011 et a permis une rencontre avec les partenaires institutionnels du projet (DDCS, DRJSCS, CG 54) et le porteur.
- Une première série d'entretiens individuels et collectifs avec les principaux acteurs opérationnels du projet (éducateurs de prévention spécialisée, prescripteurs du territoire, intervenants des ateliers de l'EDIPH) et avec les membres du comité de suivi institutionnel (représentants des principaux financeurs) s'est déroulée en mai et juin 2011. 7 jeunes ont également été rencontrés en entretiens individuels à cette occasion.
- Une deuxième série d'entretiens avec les acteurs et partenaires opérationnels du projet (éducateurs de prévention spécialisée, référents de proximité, participation à une réunion des partenaires opérationnels) ainsi qu'avec 8 jeunes s'est déroulée en octobre 2011.
- Une dernière série d'entretiens avec les acteurs et partenaires opérationnels du projet (responsable du projet, éducateurs de prévention spécialisée, participation à une réunion des partenaires opérationnels) ainsi qu'avec 5 jeunes s'est déroulée en mars 2012.

## ii. Validité interne

Si le protocole d'évaluation n'a pas été construit avec le porteur de projet lors de la conception de l'action (du fait de la procédure d'appel d'offres nationale ici privilégiée), la collaboration entre porteur de projet et évaluateur a permis d'accéder à l'ensemble des ressources utiles à l'évaluation ainsi qu'aux interlocuteurs ciblés pour la conduite des entretiens. L'échantillon de bénéficiaires a été construit selon des critères définis par l'évaluateur et visant la représentativité d'une diversité de situations. Le porteur de projet a mobilisé les bénéficiaires pour la conduite des entretiens individuels au regard de ces critères.

Les données recueillies (éléments de bilan sur la réalisation de l'action), les entretiens avec les parties prenantes impliquées dans le projet, les entretiens avec les bénéficiaires ainsi que la participation à différents temps de réunion (en position d'observateur) constituent autant de faisceaux d'indices qui permettent, une fois les informations croisées, de construire un jugement évaluatif sur chaque projet qui soit le plus robuste possible. En effet, les conclusions évaluatives mentionnées dans le rapport sont celles reposant sur des indices suffisamment nombreux et convergents pour que celles-ci puissent être considérées comme valides.

Néanmoins, la base de données transmise (et dont sont issus les principaux chiffres évoqués ci-après) semble comporter quelques erreurs et ne pas être complétée pour l'ensemble du public. Les chiffres évoqués donnent ainsi de grandes tendances mais peuvent comporter une marge d'erreur.

La mise en perspective des conclusions évaluatives propres aux différentes actions de l'appel à projets 4 territoires, réalisées dans des contextes très divers a enfin permis d'isoler le ou les facteurs explicatifs déterminants de la réussite ou non réussite des expérimentations.

Cette analyse qualitative comparative fait l'objet d'une note d'analyse transversale portant sur les 3 projets meurthe-et-mosellans et sur 4 projets val d'oisiens<sup>2</sup> du même appel à projets. Elle permet d'apprécier les configurations spécifiques dans lesquelles les effets ont été ou non observés ainsi que les modalités de mise en œuvre qui se sont révélées efficaces ou non en présence de tel ou tel élément de contexte.

---

<sup>2</sup> ITINERE Conseil a réalisé, dans le cadre d'un deuxième marché public, l'évaluation des 4 projets du Val d'Oise financés dans le cadre de l'appel à projets 4 territoires.

## II. ENSEIGNEMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE

### 1. Résultats de l'évaluation

#### i. Les publics touchés par l'expérimentation

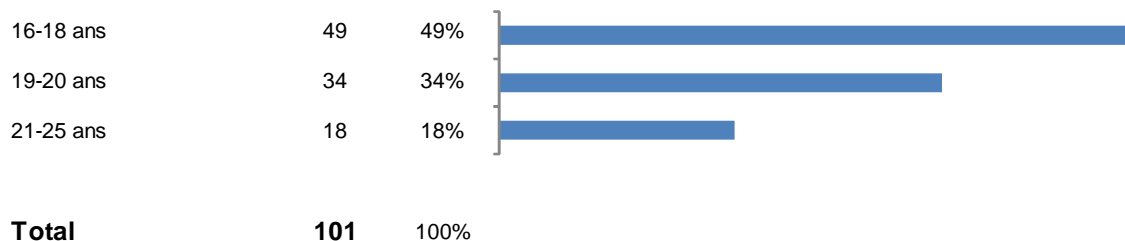
##### Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation

L'action ciblait 120 jeunes de 16 à 25 ans (dont 60 accueils renforcés) sur l'ensemble de la période de l'action, à savoir 18 mois.

Au 14 mai 2012, 101 jeunes avaient été orientés vers l'EDIPH et 56 jeunes ont effectivement participé au dispositif.

Sur les 101 jeunes orientés vers l'EDIPH, la moitié (49 %) se trouve dans la tranche d'âge basse (16-18 ans). Seuls 18 % des jeunes sont âgés de 21 à 25 ans. L'absence de statut salarié (contrairement à ce que prévoyait le projet initialement), permet difficilement de toucher le haut de la tranche d'âge ciblée.

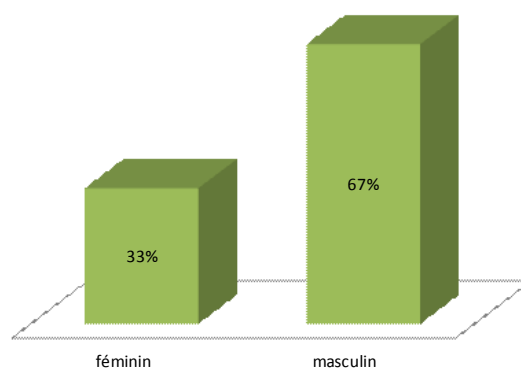
##### Age



Aussi, on notera un déséquilibre dans la répartition hommes / femmes (67 % des jeunes orientés vers le dispositif sont des hommes).

##### Sexe

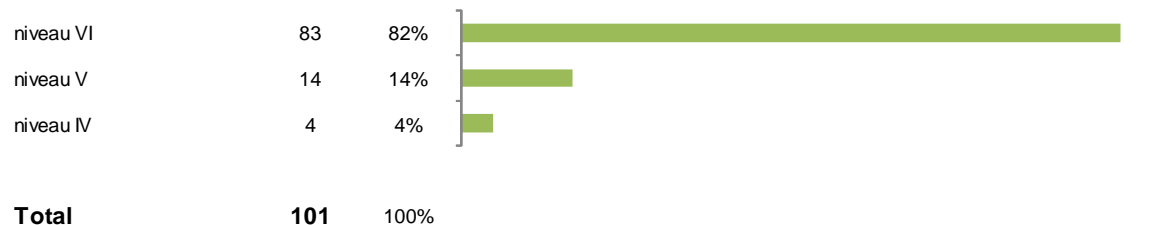
féminin	33	33%
masculin	68	67%
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>100%</b>





En termes de niveau de qualification, le dispositif touche effectivement sa cible, à savoir les bas niveaux de qualification puisque 82 % des jeunes orientés vers le dispositif ont un niveau VI et 18 % un niveau IV ou V.

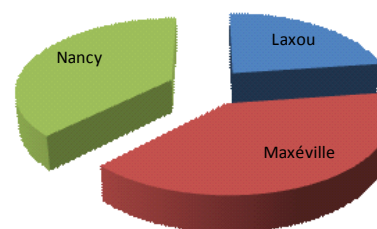
#### Niveau de formation



Enfin, en termes de lieux de résidence, les jeunes se répartissent entre les trois communes du Plateau de Haye : 23 % résident à Laxou, 40 % à Maxéville et 38 % à Nancy.

#### Ville de résidence

Laxou	23	23%
Maxéville	40	40%
Nancy	38	38%
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>100%</b>



Ces jeunes rencontrent des difficultés multiples au-delà de seules difficultés d'accès à l'emploi, principalement des problématiques familiales (60 % d'entre eux), de justice (32 % d'entre eux) ou encore de santé (23 %).

#### Adhésion du public ciblé au dispositif

Un élément fondamental de l'action, telle que conçue initialement, était le statut CAE qui devait être accordé aux bénéficiaires de l'EDIPH. Avec ce principe, Jeunes et Cité faisait l'hypothèse (déjà confirmée par l'expérience antérieure de l'association sur une EDI déployée sur le territoire de Champ de Bœuf) que ce statut constituait une source importante de motivation pour des jeunes personnes très éloignées de l'emploi.

La réforme du CAE devenu aujourd'hui CUI-CAE se traduisant par une baisse du taux de prise en charge des contrats aidés à 70 % du salaire brut et par un petit nombre seulement de contrats disponibles, n'a pas permis de mobiliser ces contrats pour le public de l'EDIPH.

Les partenaires institutionnels de l'action ont proposé des solutions alternatives (bourse mobilité de 1 000 € accordée en fin de dispositif et pouvant être complétée par une aide au

permis de conduire de 500 € de la Région Lorraine, indemnité de 150 € par mois pour les majeurs inscrits dans le CIVIS, statut de stagiaires de la formation professionnelle non rémunéré du Conseil régional de Lorraine), qui restent toutefois moins avantageuses financièrement pour les jeunes inscrits dans l'action.

Du point de vue de l'association mais également des intervenants de l'action et des prescripteurs, les conséquences de ce changement apparaissent majeures. Elles ont conduit à modifier de fait le public ciblé (plus jeunes et relativement moins éloignés de l'emploi, même si ceux-ci rencontrent des problématiques importantes). Aussi, ce changement de statut semblerait avoir un impact sur l'orientation des jeunes vers l'EDI. En effet, alors que certains se présentaient spontanément comme candidats à l'action dans la précédente mouture (de part le bouche à oreille), cela n'est plus le cas aujourd'hui.

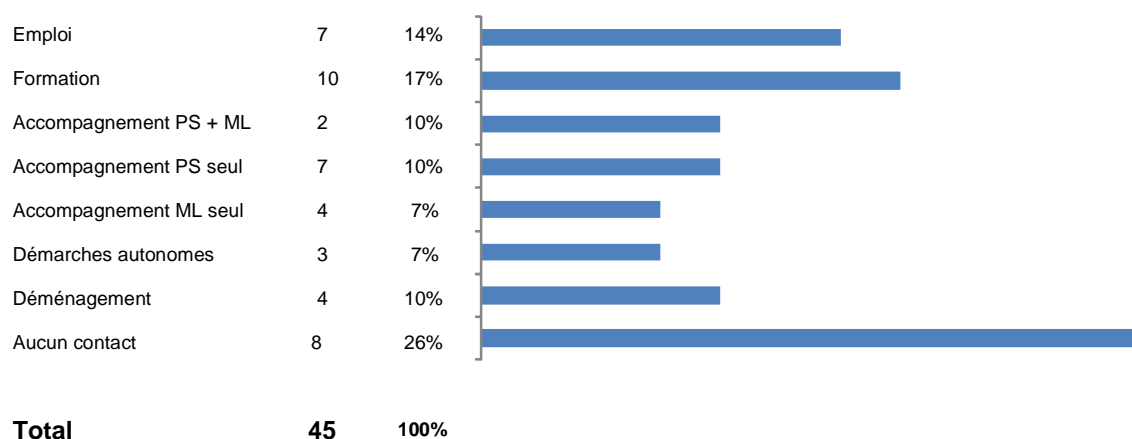
L'interrogation des publics dans le cadre de la présente étude confirme que l'action s'adresse à un public le plus souvent encore à charge de leurs parents.

Ainsi, les conditions financières proposées par l'EDIPH, si elles semblent convenir aux jeunes interrogés (du fait de leur profil), n'ont cependant pas permis de mobiliser les jeunes les plus âgés et rencontrant des difficultés vraisemblablement plus marquées (sortis du système scolaire depuis plusieurs années, confrontés à des difficultés de logements, etc.)

Le dispositif reste cependant adapté aux plus jeunes et permet de les remobiliser assez rapidement, suite à une situation de décrochage scolaire. L'adhésion de ce public est effective, même si le dispositif, qui se veut souple, n'est pas adapté à tous. Certains jeunes, ayant besoin de dispositifs plus cadrants (une présence éducative plus forte), avec une unité de lieu et de temps, ne parviennent pas s'investir dans la durée sur le dispositif.

Ainsi, sur la totalité des jeunes reçus en entretien par les éducateurs de prévention, 40 % n'ont pas intégré le dispositif (dont 19 % par manque de motivation ou d'intérêt et 14 % car ceux-ci relevaient davantage du droit commun). Les jeunes n'ayant pas intégré l'EDI ont dans 31 % des cas intégré une formation ou trouvé un emploi, tandis que 27 %, sans solution immédiate, ont bénéficié d'un accompagnement de la prévention spécialisée et/ou de la mission locale. Enfin, dans 26 % des cas, les acteurs n'ont plus contact avec ces jeunes.

#### Suite de parcours des jeunes n'ayant pas intégré l'EDI



Enfin, sur les jeunes passés par l'EDIPH et aujourd'hui sortis du dispositif, 10 % ont effectué un parcours de deux mois ou moins<sup>3</sup> tandis que 90 % ont effectué un parcours de plus de deux mois (dont 72 % ayant effectué un parcours de cinq mois et plus).

## ii. Les effets du dispositif expérimenté

### Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire

Sur les 46 jeunes sortis de l'EDI

- 19 sont sortis vers l'emploi ou la formation ;
- 11 n'ont pas trouvé de solution immédiate mais continuent d'être accompagnés par la prévention spécialisée et/ou la mission locale ;
- 6 ont soit déménagé, soit ne sont plus en contact avec la prévention spécialisée ou la mission locale.

### Effets attendus et effets induits/inattendus

Les entretiens conduits avec les acteurs et les bénéficiaires de l'EDI permettent d'identifier deux dimensions (ou accroches) principales du projet :

- Le permis de conduire : Le financement du permis de conduire ainsi que les cours de code de la route constituent pour une part importante des jeunes de l'EDI la motivation principale de départ pour leur inscription dans le dispositif. Dans le même sens, les prescripteurs semblent plus naturellement orienter les jeunes rencontrant une problématique de mobilité vers l'EDI (cette dimension du dispositif étant particulièrement identifiée).

*« L'EDI c'est bien car cela aide à financer des choses, on participe au code de la route avec de meilleures explications. On a quelque chose en attendant de trouver. »*

- La remobilisation : la dimension de remobilisation, de mise en dynamique, est également relevée par les intervenants, prescripteurs mais également les jeunes eux-mêmes. L'EDI est alors perçu comme un « premier pas » vers la remise en route d'un projet professionnel.

*« L'EDI permet de sortir, faire une activité, payer le permis »*

Ces deux dimensions constituent avant tout « une accroche » mais le projet ne se résume pas à ces deux dimensions, ce que les jeunes participants apprécient. Ainsi, même si certains

---

<sup>3</sup> Sur les jeunes sortis « précocement » de l'action on compte des jeunes ayant déménagé ou ayant trouvé une formation qualifiante ou un emploi durant leur parcours à l'EDIPH.

ont pu intégrer le dispositif avec un but précis (par exemple, obtenir le permis de conduire), la participation à une diversité d'ateliers est bien acceptée et perçue comme bénéfique.

*« Je suis venu au départ pour le permis mais en fait j'ai appris plus de choses »*

*« J'ai fait une terminale l'année dernière mais je n'ai pas eu le bac car mon niveau était trop faible. Je ne savais pas où je voulais travailler. Mon père m'a conseillé d'aller à la maison de l'emploi. Mon conseiller m'a proposé l'EDI. Comme je voulais passer le permis, j'ai eu envie de faire l'EDI. Mais c'est bien qu'il y ait autre chose que le code, par exemple la maison de retraite une fois par semaine. »*

Ainsi, au-delà de ces deux accroches, trois dimensions émergent des entretiens conduits avec les partenaires et les jeunes :

- La dimension « travail » : la mise en place d'une bourse de mobilité, si elle ne constitue pas une motivation suffisante pour toucher les plus vieux, est mise en lien de manière assez spontanée par les jeunes avec une dimension de « travail rémunéré ». Le dispositif constitue ainsi une bonne transition entre le milieu scolaire et la vie professionnelle.

*« Ce qui est bien c'est que on y va donc on est rémunéré comme un travail »*

*« L'EDI va m'aider à me débrouiller toute seule, me sentir grande. Avec la remise à niveau, je vais reprendre ce que j'ai oublié. L'EDI c'est comme si c'était un travail, je me sens grande, c'est pas comme au lycée »*

*« Cela ressemble à la vraie vie, la vie en entreprise »*

- La dimension « orientation » : grâce à sa dimension de remobilisation, l'EDI permet aux jeunes de travailler sur leurs projets professionnels et sur les techniques de recherche d'emploi.

*« J'avais fait une année de droit. L'EDI m'a permis de me tourner vers quelque chose de complètement différent : cuisiniste /chauffagiste »*

*« L'EDI m'a convaincu de l'intérêt d'avoir une qualification, qu'on peut apprendre sans être vraiment à l'école. Etre payé quand on est en formation, ça motive. Je vais entrer à l'école de la 2ème chance »*

*« Sans l'EDI, je ne sais pas ce que je ferais. Ça m'a permis de découvrir des métiers et les démarches de recherche d'emploi. C'est un gros coup de main »*

- La dimension « développement personnel » : enfin la dimension collective (groupe) constitue un atout du projet, de même que les ateliers théâtre et sport apportent une dimension supplémentaire à celui-ci, dont les apports peuvent être transférés dans la vie professionnelle.

*« Le théâtre c'est sympa, ça aide à s'exprimer, à se découvrir, à trouver quelque chose que l'on a en nous »*

*« L'EDI c'est tout bénéf pour les jeunes. On fait des trucs divers que j'avais encore jamais faits, comme la mosaïque. Cela permet de s'exprimer avec l'art, découvrir les outils »*

*« Le spectacle nous a tous unis. Cela permet de s'exprimer sans avoir peur. Cela permet de se respecter, s'ouvrir aux autres »*

*« Quand on sortira on verra les choses autrement, en mieux. Les ateliers on dirait des jeux mais cela permet de pouvoir changer, de se sentir à l'aise »*

Ainsi, le ressenti des jeunes interrogés sur le projet est globalement positif, démontrant un ciblage pertinent du public par rapport à l'offre proposée. La disponibilité des intervenants est notamment soulignée par les jeunes comme un moteur, et leur diversité globalement appréciée.

*« Les personnes de l'EDI sont disponibles, ils font tout pour nous, ils nous motivent pour nous aider. »*

*« C'est bien qu'il y ait plusieurs intervenants car dans le travail c'est pareil on ne se reposera pas sur une seule personne. L'EDI rappelle les principes de la vie »*

En synthèse, l'EDI permet une ouverture vers l'extérieur (luttant contre le repli sur soi), de casser l'oisiveté, d'enclencher (ou réenclencher) un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Aussi, pour les jeunes les plus autonomes, adhérant aux objectifs du dispositif et se projetant dans leur avenir, les résultats sont rapides. L'EDI serait en revanche moins adapté aux jeunes très éloignés de l'emploi. Les prescripteurs indiquent quant à eux que l'EDI a un effet redynamisant mais que le temps de l'action, il ne perdure pas nécessairement au-delà, faute de relais systématique vers d'autres actions ou dispositifs. Les entretiens conduits avec les jeunes permettent en effet d'identifier, schématiquement, deux catégories :

- Les jeunes prêts à s'impliquer dans l'action qui leur est proposée et y trouvant une source de motivation certaine (qui peut être pour certains le volet permis de conduire, pour d'autres la diversité des ateliers ou encore le fait que l'action permette de se déplacer d'un lieu à l'autre...) et pour qui les effets sont visibles (en termes de développement personnel, voire d'ores et déjà de parcours d'insertion) ;
- Les jeunes portant un regard positif sur l'action mais n'y trouvant pas une source de motivation suffisante, sans être en capacité d'en expliquer les raisons.

Le contact avec une diversité d'intervenants s'avère bénéfique pour les jeunes rencontrés. Ces derniers tissent des relations diverses avec les uns et les autres, mais semblent trouver dans la palette des interlocuteurs avec lesquels ils sont en contact, des points d'accroches, des interlocuteurs privilégiés.

Néanmoins, si la souplesse du dispositif comprend un certain nombre d'avantages, le principe d'entrées et sorties positives rend délicate la création d'une dynamique de groupe,

pouvant se traduire par un essoufflement à certains moments de l'action, lorsque plusieurs jeunes sortent sans qu'un nombre suffisant vienne les remplacer.

### **Gouvernance et coordinations d'acteurs**

L'EDIPH mobilise différentes catégories d'acteurs, impliquées à différents niveaux dans le dispositif :

- L'association Jeunes et Cité, en tant que porteur et coordinateur du projet ;
- Les éducateurs de prévention chargés du suivi socioéducatif des jeunes de l'EDI ;
- Les prescripteurs<sup>4</sup> ;
- Les associations locales intervenant dans les ateliers mis en œuvre ;
- Les partenaires institutionnels.

La multiplicité de ces acteurs donne une réelle dimension partenariale au projet, tel que l'appel à projets « 4 territoires » le prévoyait.

Cette dimension se traduit par des effets globalement positifs sur le territoire et les relations partenariales. En effet, l'EDIPH a sans contexte permis de renforcer :

- Les relations entre les deux équipes de prévention du Plateau de Haye ;
- Le travail transversal entre les deux territoires de Champ de bœuf et du Haut du Lièvre ;
- Les collaborations entre types d'acteurs ;
- Des collaborations plus formalisées entre éducateurs de prévention et missions locales ;
- La lisibilité par les autres acteurs du travail réalisé par les équipes de prévention ;
- Une meilleure compréhension du positionnement de chacun.

En effet, si des habitudes de collaborations antérieures pouvaient exister sur les quartiers du plateau de Haye, celles-ci restaient centrées sur chacun des quartiers du territoire. L'EDIPH a effectivement permis de dépasser cette logique « par quartier » pour construire conjointement un projet pour le territoire et avec les acteurs du territoire du Plateau de Haye. Aussi, alors que des situations de concurrence pouvaient exister entre acteurs des

---

<sup>4</sup> Le porteur recense 19 structures susceptibles d'orienter les jeunes vers le dispositif : 3 centres médico-sociaux, 3 relais emploi / missions locales, 2 équipes de prévention spécialisée, les services de la protection de l'enfance, les services de la PJJ et 8 associations locales. L'orientation vers l'EDIPH est surtout le fait des missions locales (47 %) et de la prévention spécialisée (31 %) mais l'on compte 7 autres prescripteurs plus "occasionnels".

territoires, l'EDIPH a permis de positionner chacun sur son champ de compétence. Enfin, le projet a permis de dépasser une situation de « collaborations ponctuelles » pour « s'impliquer dans la durée sur un projet co-construit ». Si le recul est insuffisant pour l'affirmer de manière certaine, on peut penser que les relations initiées ou renforcées entre les uns et les autres autour de l'EDIPH se traduiront par la mise en place d'autres initiatives collectives.

Néanmoins, on notera certaines limites à l'action :

- La faible participation de certains acteurs du territoire au dispositif (pour des raisons de non adhésion au principe de l'action parfois ou par difficulté à situer son rôle dans celle-ci) ;
- Sur le contenu même de l'action, l'intervention des associations locales permet de proposer des ateliers diversifiés favorisant la remobilisation des stagiaires. Ce point positif se trouve néanmoins contrarié par la difficulté de construire un projet pédagogique cohérent. En effet, l'action s'est construite sur la base des ressources disponibles sur le territoire (juxtaposition d'ateliers proposés par les différentes structures du territoire), ce qui a permis une mobilisation plus aisée de chacun mais ceci au détriment d'une réflexion sur la cohérence pédagogique globale de l'EDIPH. Le porteur de projet a sollicité un prestataire pour l'accompagner dans la réflexion sur le contenu des différents ateliers conduits (élaboration d'un référentiel permettant d'identifier et de formaliser les attendus de chaque atelier et les effets attendus de ceux-ci pour les jeunes). On note ainsi ici une volonté de construire un dispositif pédagogique de qualité. Pourtant, l'essence même de l'action qui repose sur l'intervention d'une diversité de structures a rendu délicate une élaboration pleinement partenariale de l'outil (les intervenants ont été à plusieurs reprises concertés mais leur disponibilité pour s'impliquer dans cette démarche reste limitée<sup>5</sup>).
- Il s'avère en effet difficile de mobiliser de manière régulière les différents intervenants dans le projet, au-delà de la prise en charge des ateliers. Ainsi, si les acteurs semblent bel et bien travailler ensemble, notamment lors de temps de réunion dédiés, on ne peut parler d'une réelle « équipe de travail », comme cela serait le cas pour un projet porté par une seule et même structure. La mise en place d'un projet mobilisant une diversité d'acteurs rend plus délicate la mise en place d'une réelle dynamique collective. Ce constat a pour corolaire la difficulté à travailler sur la cohérence pédagogique de l'EDI.
- Enfin, le partage d'informations entre acteurs permet une réflexion commune autour des solutions à apporter aux jeunes inscrits dans l'EDI. Ces échanges ont principalement lieu dans le cadre de temps de rencontre organisés entre l'éducateur de prévention et le conseiller mission locale (voire avec le référent de proximité, lorsqu'un référent est identifié) en charge du suivi du jeune. Néanmoins, ces échanges ne sont pas systématiques et plus ou moins réguliers. Des échanges informels peuvent également avoir lieu entre intervenants des ateliers ou entre

---

<sup>5</sup> Les intervenants des ateliers sont pour partie des vacataires. Leur temps de présence sur le territoire est donc limité.

intervenants et éducateur de prévention autour de cas particuliers. Néanmoins, il n'existe pas de lieu et de temps d'échanges entre les animateurs des différents ateliers afin de suivre de manière conjointe le parcours des jeunes.

Paradoxalement, si la progression pédagogique de l'EDIPH mérite une réflexion de fond pour en améliorer sa qualité, les jeunes rencontrés, pour leur part, ne ressentent pas le manque de lisibilité soulignée par les interlocuteurs. Ils émettent au contraire une appréciation très positive sur la diversité des ateliers proposés dans le cadre de l'EDIPH. Cette diversité semble bien avoir un effet positif sur leur mobilisation. Ainsi, l'EDIPH se trouve confronté à une certaine tension entre un objectif de qualité pédagogique qui conduirait certainement à recentrer le dispositif sur quelques acteurs<sup>6</sup>, et l'intérêt de garder une certaine diversité dans les interventions proposées.

En synthèse, ces différents constats ne remettent pas en cause la pertinence du projet dans sa dimension partenariale, mais interrogent sur sa capacité à perdurer dans le temps sous ce format (nécessité de s'assurer de la motivation de chacun à s'insérer durablement dans ce projet collectif).

Un des facteurs de réussite de l'action réside dans la capacité du porteur à maintenir un fil conducteur indispensable à l'action et à lui donner sa cohérence d'ensemble. Néanmoins, le portage d'une action mobilisant un grand nombre d'acteurs s'avère lourde et nécessite un important travail dédié à l'animation du partenariat. Cette dimension du projet nécessiterait vraisemblablement la mobilisation d'un coordinateur pleinement dédié au projet.

---

<sup>6</sup> Pour des raisons de disponibilité et de capacité à s'inscrire dans un partenariat plus fort (mobilisation plus régulière des intervenants dans le cadre de réunions pédagogiques par exemple).



## **2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation / essaimage**

### **i. Caractère expérimental du dispositif évalué**

La dimension expérimentale de l'EDIPH s'avère particulièrement dépendante du territoire sur lequel le projet s'est déployé. En effet, d'autres EDI existent, notamment en Ile-de-France. Sa dimension expérimentale ne réside ainsi pas tant dans le contenu même de l'action mais dans sa volonté de fédérer des acteurs de quartiers proches travaillant pourtant historiquement à l'échelle de leur seul quartier d'implantation. La volonté de construire une action reposant sur une diversité de structures peut également être considérée comme une innovation, tout du moins à l'échelle de ce territoire.

### **ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle**

#### **Représentativité du terrain, des acteurs et du public bénéficiaire**

L'intérêt de la dimension partenariale du projet EDIPH est très lié au contexte local de sa mise en œuvre. En effet, l'action a répondu à un enjeu de rapprochement entre acteurs de quartiers voisins et s'est inscrite dans un contexte où existaient des concurrences ou incompréhensions entre certains acteurs. Néanmoins, ces situations existant dans d'autres territoires, l'exemple de l'EDIPH peut-être considéré comme une initiative transférable à d'autres contextes mais en l'adaptant aux spécificités des acteurs et du public en présence.

En termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, le déploiement d'un EDI sur d'autres territoires ne semble pas particulièrement dépendante de facteurs locaux. Un certain nombre d'enseignements ou de points de vigilance peuvent être tirés de l'EDIPH (voir ci-après) et peuvent être considérés comme valides dans d'autres contextes.

#### **Transférabilité du dispositif**

Le dispositif EDI a démontré ici son intérêt en termes de mobilisation des jeunes, notamment pour les « jeunes décrocheurs ». Il constitue une sorte de passerelle entre une expérience scolaire vécue comme une rupture et le monde professionnel mal connu des jeunes concernés. Néanmoins, le dispositif ne peut démontrer sa pleine efficacité que si les relais vers le droit commun sont pensés afin que le jeune ne connaisse pas une nouvelle situation de rupture à l'issue de son parcours dans le dispositif.

Un dispositif similaire ciblant une tranche d'âge supérieure (22-25 ans) nécessiterait des adaptations en termes de statut (statut de stagiaire rémunéré de la formation professionnelle par exemple) et de rémunération proposée. Sans cela, la capacité d'une telle action à « capter » un public plus « âgé » est très incertaine.

Sur la dimension partenariale du projet, plusieurs enseignements généraux peuvent être tirés de l'expérimentation :

- L'absolue nécessité de faire reposer un dispositif partenarial sur un porteur reconnu comme légitime pour assurer cette fonction et démontrant une capacité d'organisation, de coordination et de mobilisation des autres acteurs. Ce rôle implique une intervention conséquente à ne pas négliger.
- La volonté de l'ensemble des partenaires impliqués de construire collectivement un dispositif et la capacité de ces partenaires à s'impliquer dans la durée. Un projet partenarial demande des temps de coordination importants, qui vont au-delà de la seule intervention pour l'animation d'ateliers. La construction d'une action pédagogique cohérente nécessite l'animation d'une « équipe de travail » et la conduite d'une réflexion collective sur le sens global du parcours pédagogique proposé aux jeunes.

### **iii. Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation**

La mission d'évaluation ayant débuté alors que le projet était initié depuis plusieurs mois, l'évaluateur n'a joué aucun rôle dans la phase de construction du projet.

La remise de rapports intermédiaires à différentes étapes du projet a pu influencer sur la conduite de l'action mais vraisemblablement de manière marginale. Le porteur de projet et les membres de l'instance de suivi de l'EDIPH se sont montrés à l'écoute des premiers résultats évaluatifs. Un certain nombre de constats d'améliorations à apporter ont débouché sur la mise en place de mesures correctives dans un souci de meilleure qualité de l'action.

## CONCLUSION GENERALE

Le projet EDIPH a démontré son apport pour une catégorie des jeunes ayant participé au dispositif : il s'agit des 16-20 ans, en rupture avec le système scolaire et rencontrant une diversité de problématiques. Sa souplesse est un atout pour les jeunes les plus « autonomes » et volontaires pour s'inscrire dans un dispositif leur permettant de se remobiliser et/ou de passer le permis de conduire. Si le dispositif est attrayant pour ce public en ce qu'il propose une réelle aide (financière et pédagogique) au passage du permis de conduire et une diversité d'autres ateliers permettant de se remettre dans une certaine dynamique d'insertion sociale et professionnelle, celui-ci va au-delà de ces deux dimensions. En effet, le dispositif présente trois apports majeurs en termes de travail sur le projet d'orientation, d'inscription dans une dynamique de travail (semaine rythmée par les ateliers, bourse mobilité liée à la présence aux ateliers...) et de développement personnel.



En termes de développement des partenariats, l'EDIPH démontre l'implication importante que demande un projet de ce type en termes de coordination. Cette fonction, assurée avec sérieux par le porteur ici concerné, demande un temps d'organisation et de mobilisation important. Les effets sur le territoire et le tissu partenarial sont alors réels : meilleure connaissance des pratiques et rôles de chacun, développement de collaborations entre acteurs de différents quartiers et de cultures professionnelles différentes, meilleure prise en compte du public jeune par les acteurs du territoire.

La mise en place d'une telle action partenariale se confronte néanmoins à la difficulté de garder un niveau de mobilisation élevé de chacun dans la durée. Aussi, la participation d'intervenants de différentes structures permet difficilement de travailler dans une logique d'équipe de travail, ce qui nuit à la cohérence pédagogique de l'action ici évaluée.

Le projet se trouve ainsi pris dans une certaine tension : *privilégier le développement d'un partenariat diversifié ? Privilégier la cohérence pédagogique des parcours ?* Ces deux objectifs, s'ils ne s'affrontent pas nécessairement, méritent une réflexion toute particulière pour la pérennisation d'un tel dispositif. Le tableau qui suit permet ainsi d'identifier les apports et limites de ces deux options. Il pourra enrichir la réflexion des parties prenantes de l'EDIPH sur les suites à donner à l'expérimentation mais peut également constituer un outil

de réflexion pour la mise en place de démarches similaires dans d'autres contextes d'intervention.

Options	Les principales conditions de mise en œuvre	Les apports / points forts	Les limites / points faibles
<p align="center"><b>Privilégier un partenariat diversifié</b></p>	<p>Coordination par un chef de projet dédié au projet (qualités d'organisation et capacité à mobiliser)</p> <p>Mobilisation des partenaires sur leurs champs de compétences</p> <p>Mobilisation de l'offre existante / des propositions émanant du terrain</p>	<p>Développement d'une dynamique de territoire</p> <p>Mobilisation de multiples acteurs sur la problématique jeunesse</p> <p>Diversité de l'offre proposée</p> <p>Diversité des jeunes touchés (prescription par de multiples acteurs)</p> <p>Dispositif bien identifié sur le territoire, prescriptions facilitées</p>	<p>Difficulté à maintenir une dynamique dans la durée</p> <p>Instabilité des intervenants</p> <p>Absence de réelle équipe de travail</p> <p>Suivi irrégulier des parcours</p>
<p align="center"><b>Privilégier la qualité pédagogique</b></p>	<p>Coordination par un référent pédagogique (compétences pédagogiques)</p> <p>Mise en place d'une équipe de travail et implication des intervenants dans la réflexion sur le projet pédagogique</p> <p>Définition des objectifs pédagogiques puis conception des actions en réponse à ces objectifs</p>	<p>Projet pédagogique cohérent et de qualité</p> <p>Stabilité de l'action</p> <p>Dynamique de travail</p> <p>Suivi étroit et conjoint des parcours</p> <p>Résultats en termes d'insertion plus solides</p>	<p>Dimension « expérimentale / innovante » moins présente</p> <p>Ateliers potentiellement moins diversifiés</p> <p>Dynamique de territoire moins présente</p> <p>Effort de communication afin de faire connaître le dispositif et favoriser les prescriptions</p>

Ce tableau est nécessairement schématique, des solutions intermédiaires peuvent être imaginées. Il doit néanmoins permettre de se positionner en priorité sur l'une ou l'autre dimension afin d'identifier les leviers à activer pour optimiser l'action.



## Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative  
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>